



République française
LOZERE
MONTRODAT - Commune

Séance du mardi 15 octobre 2024

Membres en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation : 01/10/2024

date d'affichage : 01/10/2024

quinze octobre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE,

Présents : ,Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Pierre BOUDET, Monique DOMEIZEL, Philippe BUFFIER, Fabien ANDRIEU, Marie-Christine PORTE, Isabelle CELLIER, Marie-Laure PRADEILLES, Ludovic MOULIN, Magali MOURGUES, Sylvain KURIATA

Représentés : ;

Absents et Excusés :

David BOUQUIN

Secrétaire de séance :

Magali MOURGUES

2024D050 - Objet : Acceptation du règlement intérieur du Marché de Noël de Montrodat

Il est proposé de renouveler le Marché de Noël, le samedi 30 Novembre 2024 de 10h00 à 18h00 à l'intérieur de la salle polyvalente et à ses abords.

Des stands seront tenus par des exposants : artisans, créateurs, producteurs, particuliers qui souhaitent proposer divers produits garantissant la qualité du marché de Noël.

Des associations proposeront des boissons et de la restauration.

L'extérieur sera aménagé avec deux chalets ainsi qu'un espace convivial où les visiteurs pourront s'installer s'ils le souhaitent.

Le règlement intérieur figurant en annexe n°1 précise les modalités de fonctionnement du marché, les modalités d'inscription au marché selon le statut de l'exposant. Un registre d'identification des exposants sera complété avant la manifestation. Ce règlement restera en vigueur pour tout autre marché ultérieur sauf délibération contraire.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est le suivant :

Date de transmission de l'acte: 18/10/2024

Date de réception de l'AR: 18/10/2024

048-214801037-2024D050-DE

A G E D I

BUDGET PREVISIONNEL	MONTANT en TTC
Frais Accueil	150.00 €
SACEM	65.00 €
2 Chalets	157.00 €
Animation	250.00 €
Total	622.00 €

Cette manifestation ne générera aucune recette à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- APPROUVER les modalités d'organisation et la tenue du marché de Noël de MONTRODAT le samedi 30 novembre 2024 ainsi que son règlement intérieur,
- ACCEPTER le budget prévisionnel de cette manifestation.

Adopté à l'unanimité (à main levée)

Le Maire,
Rémi ANDRE



Secrétaire de séance,
Magali MOURGUES

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Magali Mourgues, is written below the text.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

Date de transmission de l'acte: 18/10/2024
Date de reception de l'AR: 18/10/2024
048-214801037-2024D050-DE
A G E D I